

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 10 février 2015 à 19 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Corinne Payne, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Marie Desgagné, dir. acc. dir. gén., Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., Suzie Lafontaine, dir. acc. dir. gén., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Marylène Raby, analyste serv. aff. corp. et comm., MM. Sylvain Bruneau, dir. serv. form. gén. ad. et prof., Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., François Grégoire, dir. adj. serv. ress. hum., ainsi que Mmes Josée Bastien, Émilie Caron, Karine Laramée, Lola St-Pierre, tous commissaires, Mme Danielle Boissonneault et M. Yanik Morin, commissaires-parents.

Mme Danielle Laramée a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-150210-2748

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2014.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-150210-2749

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2015.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-150210-2750

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaire;
5. Services alimentaires dans nos établissements :
 - 5.1. Services alimentaires 2015-2016 : liste des prix maximums des repas de cantine et liste des prix unitaires maximums des produits complémentaires – Adoption;
 - 5.2. Annulation d'un contrat de service de cantine – école Chante-Bois – Adoption;
 - 5.3. Adjudication d'un contrat de service de cantine – école Chante-Bois – Adoption;
6. Nomination de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie (civil) pour le projet d'imperméabilisation (drainage) et de réfection des murs à l'école secondaire Hubert-Maisonnette – Adoption;
7. Nomination d'une firme d'ingénierie (géotechnique) pour le projet de construction d'un centre de formation professionnelle à Saint-Eustache – Adoption;
8. *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) – Adoption;
9. Reddition de comptes de la Direction générale relative à l'année scolaire 2013-2014; (*comité plénier*)
11. Varia;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRE

La Direction générale fait rapport sur la probation d'un gestionnaire. Elle indique que madame Anne-Marie Dubé, directrice à l'école Gaston-Pilon, a accompli cette étape avec succès.

SERVICES ALIMENTAIRES 2015-2016 : LISTE DES PRIX MAXIMUMS DES REPAS DE CANTINE ET LISTE DES PRIX MAXIMUMS DES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

Résolution n° CE-150210-2751

ATTENDU l'article 7.2.2. de la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10) stipulant que le comité exécutif approuve annuellement la liste des prix maximums;

ATTENDU la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'importance de promouvoir une saine alimentation en favorisant les repas complets à prix modiques et constitués d'aliments de qualité supérieure;

ATTENDU l'augmentation du coût des aliments lors de la dernière année;

ATTENDU l'analyse comparative effectuée auprès des commissions scolaires environnantes;

ATTENDU les résultats des analyses effectuées pour déterminer les caractéristiques sur les produits complémentaires;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ÉTABLIR les prix maximums des repas complets dans les services alimentaires des écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2015-2016, à savoir :

- 5,50 \$ pour trois articles dans les écoles primaires;
- 6,00 \$ pour quatre articles dans les écoles primaires;
- 5,50 \$ pour quatre articles dans les écoles secondaires;
- 5,75 \$ pour cinq articles dans les écoles secondaires.

D'ADOPTER la liste des prix maximums des produits complémentaires pour les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2015-2016;

D'ADOPTER la liste des prix maximums des repas et des produits complémentaires pour le Centre de formation des Nouvelles-Technologies et le Centre de formation agricole de Mirabel pour l'année scolaire 2015-2016;

D'ADOPTER la liste des prix maximums des articles offerts dans les machines distributrices des centres de formation professionnelle et générale adulte pour l'année scolaire 2015-2016;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 252.

Adopté

ANNULATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE CHANTE-BOIS

Résolution n° CE-150210-2752

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « La marmite à saveurs » afin de desservir l'école Chante-Bois pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017 (rés. n° CE-140610-2701);

ATTENDU la requête du concessionnaire « La marmite à saveurs » de mettre fin au contrat de service de cantine actuellement en vigueur à l'école Chante-Bois;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « La marmite à saveurs » pour l'école Chante-Bois;

DE RESCINDER partiellement la résolution n° CE-140610-2701.

Adopté

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE CHANTE-BOIS

Résolution n° CE-150210-2753

ATTENDU la requête du concessionnaire « La marmite à saveurs » de mettre fin au contrat de service de cantine à l'école Chante-Bois;

ATTENDU l'annulation du contrat de cantine avec le concessionnaire « La marmite à saveurs » à l'école Chante-Bois (rés. n° CE-150210-2752);

ATTENDU la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école Chante-Bois;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire Julie Beaulieu, afin de desservir l'école Chante-Bois jusqu'au 30 juin 2017;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

NOMINATION DE FIRMES PROFESSIONNELLES EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE (CIVIL) POUR LE PROJET D'IMPERMÉABILISATION (DRAINAGE) ET DE RÉFECTION DES MURS À L'ÉCOLE SECONDAIRE HUBERT-MAISONNEUVE

Résolution n° CE-150210-2754

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'imperméabilisation (drainage) et de réfection des murs à l'école secondaire Hubert-Maisonneuve dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments (50620) (rés. n° CC-140625-4113);

ATTENDU que le coût total du projet est évalué à 600 000 \$ (incluant honoraires, imprévus et taxes);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie (civil) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE RETENIR les firmes professionnelles en architecture Un architecture inc. et en ingénierie (civil) Les Consultants Bellefeuille, Samson inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'imperméabilisation (drainage) et de réfection des murs à l'école secondaire Hubert-Maisonneuve;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE (GÉOTECHNIQUE) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE À SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CE-150210-2755

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 26 juin 2013, de réaliser le projet de construction d'un centre de formation professionnelle conjointement avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) pour la réalisation d'une étude géotechnique et la caractérisation environnementale de site;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de la firme professionnelle en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) LVM, une division de EnGlobe Corp. pour la réalisation d'une étude géotechnique et la caractérisation environnementale de site dans le cadre du projet de construction d'un centre de formation professionnelle à Saint-Eustache;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

RÈGLEMENT SUR LES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF (SIP-04) – ADOPTION

Résolution n° CE-150210-2756

ATTENDU la résolution du comité exécutif relative à l'adoption d'un nouveau *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) (rés. n° CE-141210-2740);

ATTENDU la publication d'un avis public donné à cet effet conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU qu'une copie du projet de *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) a été transmise aux conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU le *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04);

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER le *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04);

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur du *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) le jour de la publication de l'avis public de son adoption;

DE VERSER ledit *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) au répertoire des présentes sous la cote 253.

Adopté

COMITÉ PLÉNIER

Résolution n^o CE-150210-2757

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE SIÉGER en comité plénier pour la présentation de la reddition de comptes de la Direction générale relative à l'année scolaire 2013-2014.

Adopté

Il est 19 h 30.

Le directeur général, M. Jean-François Lachance, présente les directions de service et les chefs de projet du Plan stratégique 2011-2016 qui se joignent à la séance, à laquelle ont également été invités les commissaires non-membres du comité exécutif.

Mmes Josée Bastien, Émilie Caron, Karine Laramée, Lola St-Pierre, tous commissaires, Mme Danielle Boissonneault et M. Yanik Morin, commissaires-parents, occupent leur siège.

REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVE À L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

Le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* de la CSSMI prévoit que le comité exécutif reçoit et évalue les rapports de reddition de comptes soumis par la Direction générale. Les éléments de reddition de comptes pour 2013-2014 ont porté sur :

- La reddition de comptes 2013-2014 de la Direction générale, des services et des établissements à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil des commissaires;
- La présentation des résultats obtenus à la 3^e année de la Convention de partenariat 2011-2016;
- Le bilan des travaux de mise en œuvre de la 3^e année du Plan stratégique 2011-2016;

Ces documents sont versés au répertoire des présentes sous la cote 254.

REPRISES DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n^o CE-150210-2758

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 15.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-150210-2759

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 20.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général